

RAPPORT ANNUEL

2004
2005

DE GESTION



Le Québec, d'une rive à l'autre



RAPPORT 2004
ANNUEL 2005
DE GESTION

Société
des traversiers

Québec 

Siège social :

Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Téléphone : (418) 643-2019
Télécopieur : (418) 643-7308
Courriel : stq@traversiers.gouv.qc.ca
Site Web : <http://www.traversiers.gouv.qc.ca>

Cette publication a été rédigée par
la Société des traversiers du Québec.

La forme masculine utilisée dans cette publication
désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle
n'est utilisée que dans le but d'alléger la présentation
du texte et d'en faciliter la compréhension.

Photographies :

Société des traversiers du Québec
Constance Lamoureux
Marc Loïselle
Paul Dionne
Denis Poirier, Idéation Graphisme et Communications
Ryan Beaupré, Groupe Maritime Verreault

Graphisme :

Idéation Graphisme et Communications

Imprimerie :

J.B. Deschamps

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-44976-2
© Gouvernement du Québec

DÉCLARATION

DE SERVICES AUX CITOYENS

NOTRE MISSION

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

NOS ENGAGEMENTS

La Société des traversiers du Québec et son personnel prennent les engagements suivants :

Offrir des services de qualité, sécuritaires et fiables

- accueillir notre clientèle avec courtoisie et l'amener à bon port en toute sécurité avec de l'équipement conforme aux normes et du personnel qualifié, sensibilisé à la qualité des services
- maintenir les gares et les navires propres et confortables
- respecter les horaires publiés
- informer promptement les usagers de toute modification au service
- rendre disponibles les horaires des traverses

Améliorer nos services

- mesurer, de façon continue, le degré de satisfaction des usagers ; effectuer annuellement une évaluation globale, en faire connaître les résultats et informer la clientèle des correctifs qui seront apportés
- garantir un retour d'appel dans les 48 heures ouvrables qui suivent la réception d'une plainte formulée verbalement et une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrables dans le cas d'une plainte écrite
- identifier la personne-ressource ; renseigner la personne concernée du calendrier prévu pour le traitement de la plainte
- recueillir les commentaires, les suggestions et les insatisfactions à l'aide du formulaire « Votre opinion sur nos services » disponible dans une enveloppe affranchie dans toutes nos traverses

COMMENT NOUS JOINDRE

- **Par courriel :** stq@traversiers.gouv.qc.ca
- **À nos bureaux ou par courrier :**
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
- **Par téléphone au numéro 1 877 787-7483 (sans frais au Canada et aux États-Unis) et sélectionnez la traverse pour laquelle vous désirez obtenir de l'information :**

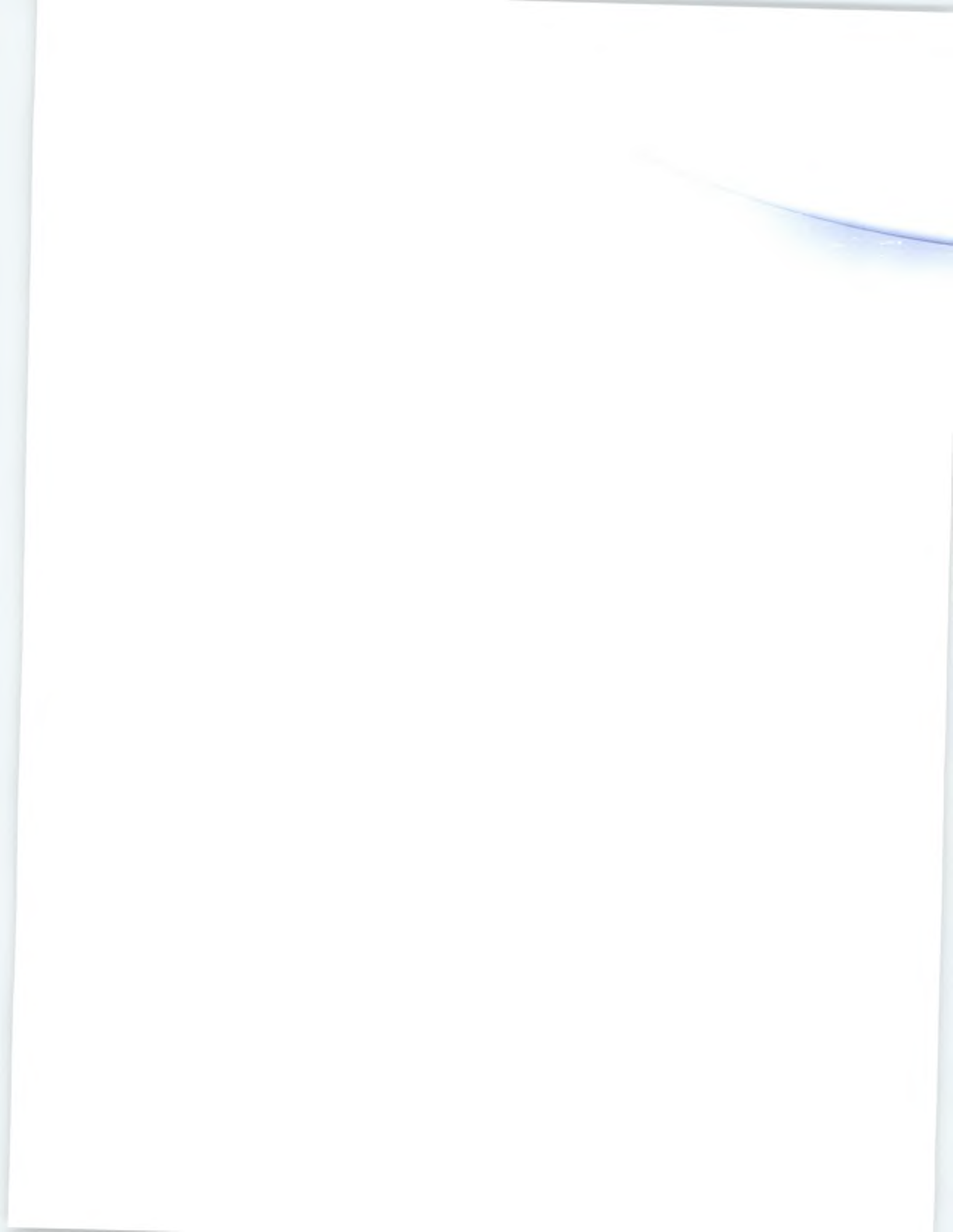
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola
Québec-Lévis
L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine
Matane-Baie-Comeau-Godbout

L'Isle-aux-Grues-Montmagny (418) 248-6869
Rivière-du-Loup-Saint-Siméon (418) 862-5094
Île d'Entrée-Cap-aux-Meules (418) 986-5705

POUR CONNAÎTRE NOS HORAIRES ET NOS TARIFS

Consultez en tout temps notre site Internet à l'adresse :
www.traversiers.gouv.qc.ca

Consultez nos dépliants dans les bureaux d'information touristique des régions desservies par nos services de traversiers.



RAPPORT 2004 ANNUEL 2005 DE GESTION

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Ce rapport constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs du *Plan stratégique 2001-2004* de la Société des traversiers du Québec et des engagements de prestation de services contenus dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre déléguée aux Transports,

Julie Boulet

Québec, juillet 2005

Madame Julie Boulet
Ministre déléguée aux Transports
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément aux exigences de l'article 19 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) et de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Québec, juillet 2005

**Appellation abrégée des traverses
dans tout le rapport**

- 1 Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola
» **Traverse de Sorel-Tracy**
- 2 Traverse Québec–Lévis
» **Traverse de Québec**
- 3 Traverse L'Isle-aux-Grues–Montmagny
» **Traverse de L'Isle-aux-Grues**
- 4 Traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive
» **Traverse de L'Isle-aux-Coudres**
- 5 Traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon
» **Traverse de Rivière-du-Loup**
- 6 Traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine
» **Traverse de Tadoussac**
- 7 Traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout
» **Traverse de Matane**
- 8 Traverse île d'Entrée–Cap-aux-Meules
» **Traverse de l'île d'Entrée**



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de services aux citoyens	III
Déclaration de la direction	IX
Déclaration de validation de la vérification interne	IX
Message du président	XI

PARTIE 1

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

1 Présentation générale

1.1 Mission, valeurs et orientations	1
1.2 Réseau	1
1.3 Conseil d'administration, direction générale et direction de traverse	2
1.4 Organigramme	3

2 Résultats

Tableau synthèse	6
------------------------	---

3 Faits saillants

3.1 Ressources humaines	9
3.2 Exploitation	13
3.3 Communication et service à la clientèle	19
3.4 Administration et finances	21

4 Application de certaines politiques et exigences gouvernementales

4.1 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration	25
4.2 Code de déontologie des membres du conseil d'administration	25
4.3 Protection des renseignements personnels et accès à l'information	25
4.4 Accès à l'égalité en emploi	26
4.5 Équité salariale	26
4.6 Harcèlement psychologique au travail	26
4.7 Suivi des recommandations du vérificateur général	26

PARTIE 2

REVUE STATISTIQUE

Section I Les traversées en 2004-2005	27
Section II Passagers transportés	27
Section III Bicyclettes transportées	28
Section IV Véhicules transportés en UEA	29

PARTIE 3

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de la direction	33
Rapport du vérificateur	33
Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2005	34
Bilan au 31 mars 2005	35
Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2005	36
Notes complémentaires	37
Annexe I Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	49



RAPPORT 2004 ANNUEL 2005 DE GESTION

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et l'information contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés au *Plan stratégique 2001-2004*. Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2004-2005 de la Société des traversiers du Québec

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Les membres du comité de direction ont également approuvé le présent rapport annuel de gestion. De plus, le responsable de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion, et a émis un rapport de validation sur cette information.

À mon avis, l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2004-2005 correspond à la situation et est fiable.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Québec, le 21 juillet 2005

DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Jean-Yves Gagnon
Président-directeur général
Société des traversiers du Québec

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société des traversiers du Québec.

Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Mon examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je conclus que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion me paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,

Gaston Larocque, CA

Québec, le 21 juillet 2005



MESSAGE

DU PRÉSIDENT

CONTEXTE

La Société des traversiers du Québec a déposé à l'Assemblée nationale son premier plan stratégique en 2001, conformément à la Loi sur l'administration publique adoptée en 2000. Ce plan couvrait les exercices financiers 2001 à 2004. Cependant, en août 2004, la Société a dû mettre en veilleuse la révision de son plan stratégique dans l'attente des recommandations du Groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux.

Dans ce contexte, la Société a orienté ses actions en fonction de son *Plan stratégique 2001-2004*, mais également à la lumière des visions et des priorités d'actions du gouvernement du Québec. Par contre, dans la foulée du plan de modernisation qu'elle avait déposé en 2003, la Société a fait mettre à jour une étude qui avait été réalisée pour son compte en 1999 par l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et elle a commandé une nouvelle étude du groupe de recherche CHAÎNE des HEC Montréal.

BILAN DES ACTIVITÉS

Le *statu quo* des plages horaires pour chacune des traverses a fait en sorte que les onze navires de la Société ont effectué 105 624 traversées en 2004-2005 comparativement à 106 486 l'an dernier. Le taux de réussite des traversées prévues qui ont été effectuées s'est maintenu à un niveau encore très élevé de 98,7 %. Au total, ce sont 5 440 286 personnes qui ont été transportées alors que le nombre de véhicules transportés a été de 2 711 443 UEA (unités équivalentes automobiles), soit le deuxième meilleur résultat d'achalandage des cinq dernières années.

Dans un souci constant de demeurer à l'écoute de sa clientèle et d'améliorer le service en lui offrant des services répondant à ses attentes, la Société a accru le nombre de services offerts en ligne par téléphone ou par Internet. La Société a également poursuivi ses programmes de formation de son personnel et d'amélioration de ses navires et infrastructures dont les faits saillants sont repris dans le présent rapport. On constate d'ailleurs un niveau élevé de satisfaction de la clientèle quant aux services offerts, puisque les résultats du sondage réalisé en 2004 démontrent un taux de satisfaction générale de 9, alors que l'objectif annuel était fixé à 8,5.

Au cours de la dernière année, la STQ a pu maintenir la qualité des services qu'elle offre malgré les contraintes budgétaires serrées au sein desquelles elle a dû évoluer et l'augmentation sans cesse croissante des prix du carburant. Il paraît cependant de plus en plus important de trouver de nouvelles sources de revenus et de faire participer de façon plus substantielle les usagers dans le financement des services qu'ils reçoivent.

Pendant l'exercice 2004-2005, les dirigeants de la STQ ont été particulièrement actifs au sein de l'Association canadienne des opérateurs de traversiers (ACOT) ainsi qu'au sein de l'Association internationale des traversiers (INTERFERRY). Plusieurs représentations ont été faites auprès de Transports Canada afin de s'assurer que la réglementation sur la sécurité soit conforme aux risques réellement encourus dans chacune des traverses exploitées par la Société.

Trois études relatives à la Société ont été réalisées au cours du dernier exercice :

- Deux études ont été demandées par la Société et les rapports ont été déposés à l'automne 2004 :
 - « *Avantages et coûts économiques des traverses sous la responsabilité de la Société des traversiers du Québec : Rappel de l'étude de 1999 et une mise à niveau pour l'année 2003-2004* » produite par le professeur Pierre Lefebvre de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (rapport Lefebvre);
 - « *Étude de la situation des traversiers du Québec opérant sur le Saint-Laurent dans le contexte de la modernisation de l'État* » produite par les professeurs Jacques Roy et Robert Gagné du Groupe de recherche CHAÎNE des HEC Montréal (rapport Roy et Gagné).
- La troisième étude, quant à elle, a été effectuée par le Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement (rapport Boudreau).

PERSPECTIVE

L'évolution des services de traversiers

Le rapport Lefebvre de même que le rapport Roy et Gagné dressent la table pour une véritable modernisation de la Société des traversiers du Québec afin non seulement d'améliorer son efficacité et son efficience, mais également la qualité de ses services.

Toutes les traverses en activité sur le Saint-Laurent ont été étudiées et des recommandations ont été faites pour chaque type de traverses quant à l'offre de service, à la tarification et au financement public dont elles devraient bénéficier, au mode d'exploitation des services offerts par la STQ et au modèle même de gestion de la STQ.

Au chapitre du service, de la tarification et du financement public, on recommande à la Société de cibler l'établissement d'une politique tarifaire favorisant une gestion efficace et équitable des ressources publiques. Par ailleurs, même si l'expertise québécoise en matière de gestion de service de traversier est clairement entre les mains de la Société, cela ne veut toutefois pas dire qu'elle doive nécessairement s'engager dans l'exploitation de toutes les infrastructures de traverse sous sa responsabilité. Le modèle de gestion de la STQ devrait donc être révisé afin de la rendre plus autonome et lui permettre de déterminer les modes d'exploitation appropriés.

La modernisation de la Société

Le rôle de l'ensemble des organismes gouvernementaux doit être revu dans le cadre de la modernisation de l'État. La Société est l'un des soixante premiers organismes soumis à l'examen du Groupe de travail et les recommandations la concernant ont été rendues publiques par le gouvernement.

La Société peut donc maintenant élaborer sa nouvelle planification stratégique. Celle-ci, tout en étant orientée vers sa clientèle, tiendra compte des objectifs gouvernementaux, mais également des recommandations du rapport Lefebvre et du rapport Roy et Gagné.

CONCLUSION

La Société a été créée en 1971 pour prendre la relève de l'entreprise privée qui voulait se désister du service de traversier entre Québec et Lévis. Depuis lors, sa loi constitutive a été modifiée à une occasion afin de lui permettre de prendre la relève d'autres entreprises privées sur l'ensemble du territoire du Québec. Ses actions et interventions depuis sa fondation lui ont permis d'acquérir une expertise de pointe en matière de service de traversier et d'exploitation d'infrastructures portuaires. Ses particularités, tels ses partenariats publics-privés dont certains remontent à 1981, sa spécialisation dans l'entretien, la réparation et le développement de sa flotte et de ses infrastructures portuaires, et sa présence dans le milieu grâce à ses divers comités consultatifs régionaux, lui permettent de bien connaître les besoins de ses différentes clientèles et favorisent l'accomplissement efficace et intégral de son mandat.

Par ailleurs, la Société est consciente des changements majeurs qui affectent la gestion de l'État ainsi que des effets que ces changements peuvent avoir sur ses façons de faire. Elle entend s'engager activement dans sa modernisation en collaboration avec tous ses partenaires gouvernementaux ou privés afin de permettre l'atteinte des objectifs visés par le gouvernement tout en améliorant la qualité des services qu'elle offre à la population.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité et leur coopération de chaque instant. Je m'en voudrais de passer sous silence la compétence et le dévouement de chacun des membres du comité de direction.

Finalement, je crois également essentiel de souligner que tous les résultats obtenus et toutes les réalisations du dernier exercice financier, ainsi que les perspectives qui s'offrent actuellement à la Société sont le reflet de la compétence et du dynamisme de chacun des membres de son personnel, de même que de la collaboration de ses partenaires tant gouvernementaux que privés.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

PARTIE 1 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

1.1 MISSION, VALEURS ET ORIENTATIONS

La Société des traversiers du Québec (STQ) est une compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale de l'Assemblée nationale, le 4 juin 1971. Son capital-actions fait partie du domaine public et il est détenu par le ministre des Finances. L'autorité tutélaire est exercée par le ministre des Transports.

La mission de la Société des traversiers du Québec est de contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.

Les valeurs véhiculées dans l'entreprise sont les suivantes :

- ✦ la qualité du service;
- ✦ le respect des personnes;
- ✦ l'esprit de créativité et le partenariat.

Les trois grandes orientations de la STQ sont :

- ✦ des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers;
- ✦ une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises;
- ✦ une gestion efficace et efficiente des ressources afin d'améliorer les services.

Créée à l'origine pour assurer la liaison entre les villes de Québec et de Lévis, la STQ s'est développée au cours des années et gère maintenant huit traverses dont trois avec la participation de l'entreprise privée.

1.2 RÉSEAU

La Société des traversiers du Québec exploite huit traverses :

	DISTANCE (km)	DURÉE
1 Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola	1,6	10 min
2 Québec–Lévis	1,0	10 min
3 L'Isle-aux-Grues–Montmagny	7,8	30 min
4 L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive	3,7	15 min
5 Rivière-du-Loup–Saint-Siméon	25,6	65 min
6 Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine	1,6	10 min
7 Matane–Baie-Comeau	62,1	2 h 20 min
Matane–Godbout	55,3	2 h 15 min
8 Île d'Entrée–Cap-aux-Meules	14,0	55 min



1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION, DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTION DE TRAVERSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Yvan Desgagnés

*Homme d'affaires
Saint-Irénée*



Nicole L. Bergeron

*Retraitée
Sorel-Tracy*



Louise Levasseur

*Directrice générale
Société nationale des
Québécois de la Côte-Nord,
Baie-Comeau*



Alain Poirier

*Avocat
Centre communautaire juridique
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie
Matane*

Au cours de l'exercice 2004-2005, le conseil d'administration a tenu six assemblées ordinaires et une assemblée extraordinaire. Dans sa volonté d'être présente dans les régions et d'établir des relations avec les partenaires du milieu, la Société a tenu une de ces assemblées à Matane et une autre à L'Isle-aux-Coudres.



Jean-Yves Gagnon

*Président-directeur général
Société des traversiers du Québec*

Le comité de direction s'est réuni toutes les deux semaines au cours du présent exercice financier.

DIRECTION GÉNÉRALE



Édouard Rivard

*Vice-président
à l'exploitation*



Jocelyn Fortier

*Vice-président aux
affaires juridiques et
secrétaire*



Lucie Gendron

*Directrice de l'administration
et des finances*



Jacques Bernier

*Directeur des
ressources humaines*

DIRECTION DE TRAVERSE



Daniel Mathieu

*Directeur
Traverse de
Sorel-Tracy*



Jean Cantin

*Directeur
Traverse de Québec*



Christyan Dufour

*Directeur
Traverse de
L'Isle-aux-Coudres*



Gréta Bédard

*Directrice
Traverse de Tadoussac*

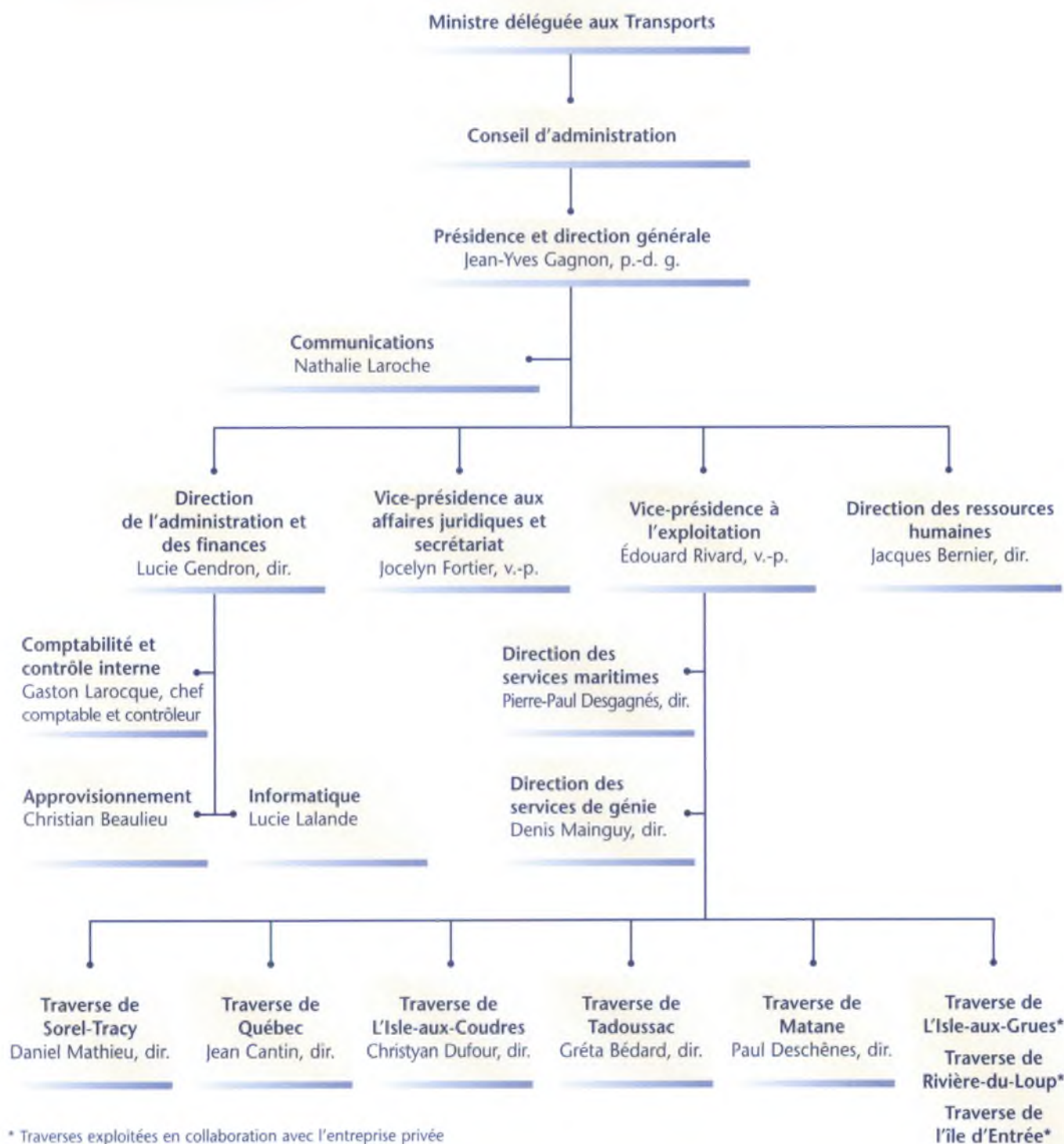


Paul Deschênes

*Directeur
Traverse de Matane*

Organigramme

1.4 ORGANIGRAMME



* Traverses exploitées en collaboration avec l'entreprise privée

PERSONNEL AUTORISÉ
SEULEMENT



PARTIE 1 **2** **RÉSULTATS**

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS DU QUÉBEC

Pour les fins de ce rapport annuel de gestion, la Société présente ses résultats à la lumière des objectifs de son *Plan stratégique 2001-2004* et de sa *Déclaration de services aux citoyens*. Les pages suivantes contiennent un tableau synthèse qui résume les orientations, les axes et les objectifs visés et atteints dans le plan stratégique et la déclaration de services. Par la suite, les objectifs, qui ont été complétés en cours d'exercice et ceux qui restent à compléter, sont expliqués dans les faits saillants selon leurs sujets respectifs. Une mention indique la page de référence pour chaque objectif. Dans le texte, un encadré jaune indique que le sujet se rapporte au tableau synthèse.

Résultats

Tableau synthèse

ORIENTATION 1

Orientation	Axe	Objectif	État	Année	Référence
>>>>>	Des services de traversiers de qualité, sécuritaires et fiables pour les usagers				
>>>>>	S'assurer que les services offerts répondent aux besoins des usagers				
AXE 1	Objectif 1	Atteindre et maintenir un niveau de satisfaction de la clientèle de 8,5 et plus	Réalisé	2001-2005	Page 19
	Objectif 2	Revoir et optimiser les principaux systèmes d'interface entre la STQ et ses clients :			
		>> Site internet	Réalisé	2003-2004	Page 20
		>> Service téléphonique	Réalisé	2004-2005	Page 20
		>> Billetterie	En cours		Page 20
>>>>>	Assurer le maintien en bon état des navires et des infrastructures terrestres et se doter de procédures d'opération sécuritaires				
AXE 2	Objectif 3	Maintenir à moins de 0,5 % le nombre de traversées annulées pour cause de défauts des équipements	Réalisé	2001-2005	Page 15
	Objectif 4	D'ici 2004, diminuer de 50 % le nombre d'incidents dans les traverses	Non		Page 16
	Objectif 5	Obtenir une accréditation SGS (Système de gestion de la sécurité) pour tous les navires de la flotte d'ici 2002	8/11		Page 14
	Objectif 6	Rendre conformes aux normes CSA toutes les rampes d'embarquement d'ici 2002	17/19		Page 17

ORIENTATION 2

>>>>>	Une contribution active à la mobilité des personnes et des marchandises				
>>>>>	Améliorer les services de traversiers existants				
AXE 1	Objectif 7	Proposer d'ici 2002 un plan de modernisation de la flotte et des infrastructures terrestres	Réalisé	2001-2002	
	Objectif 8	Proposer d'ici 2002, de concert avec les divers partenaires concernés, une meilleure intégration et intermodalité des services de transports en commun dans les régions de Québec et de Lévis	Réalisé	2002-2003	
	Objectif 9	Être à l'écoute des besoins des communautés en tenant au minimum deux rencontres par année des comités consultatifs régionaux	Réalisé	2001-2004	
			9/12	2004-2005	Page 19
>>>>>	Revoir l'offre de service en fonction de l'évolution des besoins				
AXE 2	Objectif 10	Proposer d'ici 2002, de concert avec le MTQ, des solutions concrètes d'amélioration de la fluidité de la circulation sur la route 138 par un lien intermodal incluant le maritime	Réalisé	2001-2002	
	Objectif 11	Proposer d'ici 2002 une stratégie globale de réorganisation des services de traversiers du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Côte-Nord	Réalisé	2001-2002	



PARTIE 1 3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

3.1 RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'effectif de la Société est demeuré stable, passant de 423 à 424 employés en équivalents temps complet (ETC), soit 317 ETC réguliers et 107 ETC temporaires. Par ailleurs, la masse salariale a atteint 23,2 millions de dollars, comparativement à 23,4 M\$ pour l'exercice précédent.

Effectif

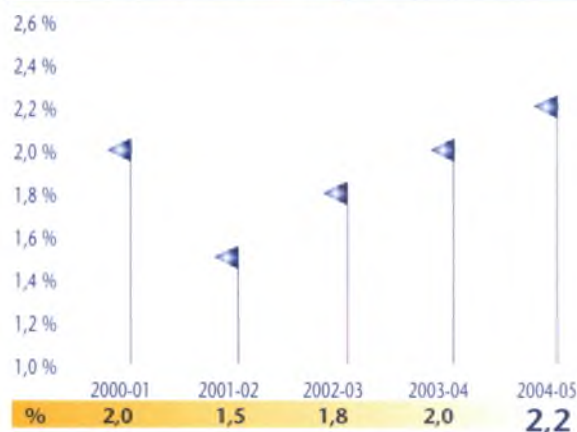
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (en équivalents temps complet)

	2003-2004	2004-2005
Sorel-Tracy	64	64
Québec	101	100
L'Isle-aux-Coudres	39	40
Tadoussac	78	77
Matane	92	93
Entretien et réparation	18	18
Siège social	31	32
Total	423	424

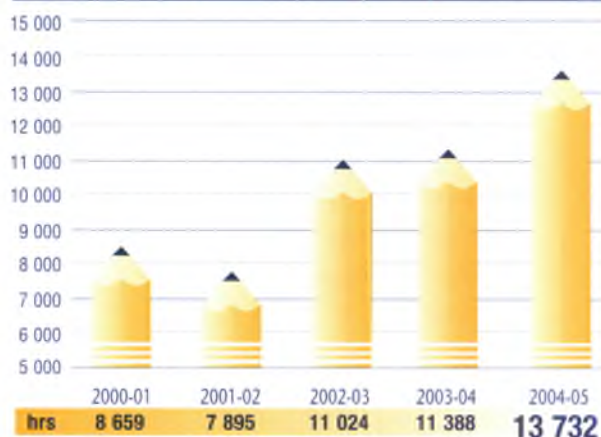
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (en équivalents temps complet)

	2004-2005	Proportion
Officiers de navigation	58	13,7 %
Officiers mécaniciens	55	13,0 %
Autres membres d'équipage	161	38,0 %
Personnel de quais et d'entretien	48	11,3 %
Personnel de ventes et réservations	38	8,9 %
Personnel de bureau et techniciens	39	9,2 %
Professionnels	11	2,6 %
Cadres	14	3,3 %
Total	424	100 %

POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSCRÉE À LA FORMATION



HEURES ANNUELLES DE FORMATION



Taux d'absentéisme

Les résultats de l'année montrent une augmentation de 14,7 % du taux d'absentéisme, celui-ci passant de 6,17 % à 7,08 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des heures d'absence en assurance salaire qui représentent 71 % des heures totales d'absence. Ces dernières sont en hausse de 32 % par rapport à l'année précédente.

Malgré une gestion médico administrative rigoureuse et des mesures d'accommodement favorisant la réintégration au travail, ces statistiques témoignent d'une relative stabilité de la main-d'œuvre et de l'augmentation de l'âge moyen du personnel.



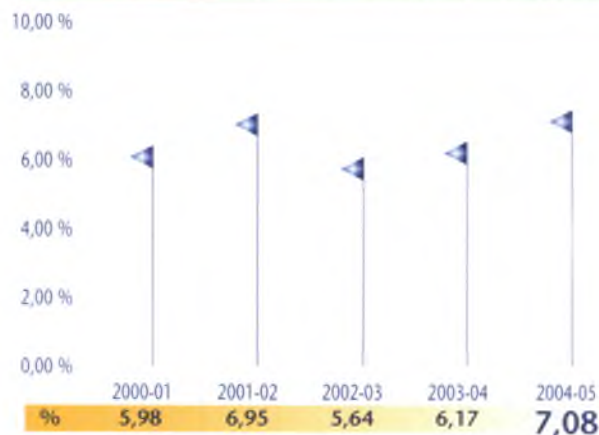
La formation

La Société investit annuellement environ 2 % de sa masse salariale en formation du personnel en raison de la nature de ses opérations, de l'importance qu'elle accorde à la sécurité et à la fiabilité de ses services, ainsi que des exigences de la réglementation sur la sécurité en transport maritime.

Les résultats de l'exercice 2004-2005 présentent une augmentation de 20 % des heures consacrées à la formation, soit une moyenne de 32 heures de formation par employé, comparativement à 27 heures lors du précédent exercice. Ces activités ont porté principalement sur la sécurité et les fonctions d'urgence en mer, l'entraînement à la tâche, la navigation électronique ainsi que les travaux en espaces clos.

Selon les données publiées par Emploi Québec pour l'année 2000, les employeurs du secteur d'activité économique *Transport par eau* avaient, en moyenne, déclaré des dépenses de formation équivalant à 1,08 % de leur masse salariale.

TAUX D'ABSENTÉISME



PARTIE 1

3 FAITS SAILLANTS

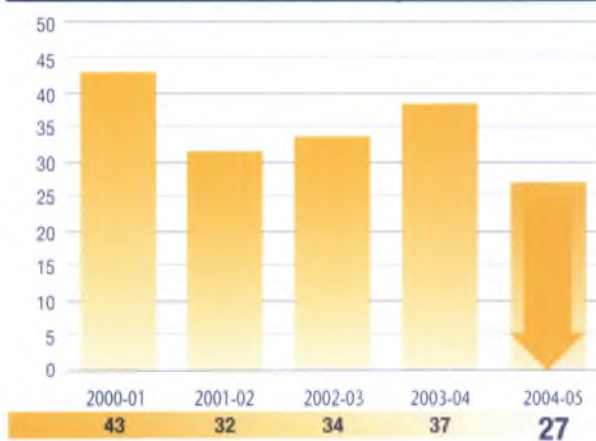
LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

Accidents du travail

L'année 2004-2005 présente un bilan très positif, le meilleur des cinq dernières années, avec des baisses de 27 % du taux de fréquence et de 53 % du taux de gravité. Ces résultats démontrent l'efficacité des programmes de prévention, les efforts de sensibilisation des comités de santé et de sécurité conjugués à ceux des employés dans leurs tâches quotidiennes et au soutien des gestionnaires.

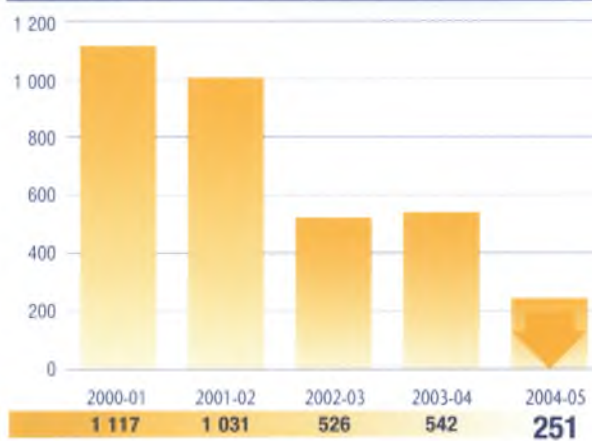
Accidents du travail

TAUX DE FRÉQUENCE*



* Le taux de fréquence mesure le nombre d'accidents du travail qui surviennent par million d'heures travaillées

TAUX DE GRAVITÉ*



* Le taux de gravité mesure le nombre moyen de jours perdus par suite d'accidents du travail par million d'heures travaillées

Programme d'aide aux employés

Instauré en 2002, le programme d'aide aux employés offre des conseils professionnels aux membres du personnel de la Société, ou aux membres de leur famille immédiate, qui éprouvent des difficultés d'ordre personnel ou reliées au travail, et ce, grâce à un service d'intervention assuré par une équipe multidisciplinaire de professionnels de la relation d'aide.

Le nombre d'employés qui ont eu recours à ce programme au cours de l'exercice 2004-2005 est demeuré relativement stable, le taux d'utilisation s'établissant à 4,3 % comparativement à 4,1 % pour l'année précédente.

Relations de travail

Toutes les conventions collectives en vigueur à la Société sont échues depuis le 30 juin 2003. Les conventions intervenues avec le Syndicat international des marins canadiens pour les traverses de L'Isle-aux-Coudres et de Matane ont été prolongées pour la période du 19 janvier 2005 au 30 juin 2006. Dans le cadre des négociations, des arrêts de travail à la traverse de Matane ont entraîné l'annulation de quatre traversées au cours de l'année 2004.

Par ailleurs, à la fin de l'exercice 2004-2005, les négociations pour le renouvellement des conventions collectives se poursuivaient avec le Syndicat canadien des officiers de marine marchande et avec les syndicats affiliés à la Fédération des employées et employés de services publics (CSN).

Système informatisé de gestion des ressources humaines

Au cours de l'année 2004-2005, la Société a complété son projet d'implantation d'un système informatisé de gestion des ressources humaines. Ce projet, qui a débuté en décembre 2000, avait pour objectif d'améliorer la cohérence et l'intégrité des données sur les ressources humaines et de fournir une information qui soutient adéquatement les gestionnaires.



PARTIE 1

3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

3.2 EXPLOITATION

La flotte

La flotte de la Société des traversiers du Québec est composée de onze navires. Les huit traversiers suivants demeurent actifs à longueur d'année :

Traverse de Sorel-Tracy

N.M. Catherine-Legardeur et N.M. Lucien-L.

Traverse de Québec

N.M. Alphonse-Desjardins et N.M. Lomer-Gouin

Traverse de L'Isle-aux-Coudres

N.M. Joseph-Savard

Traverse de Tadoussac

N.M. Jos-Deschênes et N.M. Armand-Imbeau

Traverse de Matane

N.M. Camille-Marcoux

La flotte

Deux traversiers agissent comme navires de relève ou d'appoint. Ils remplacent ceux qui subissent des travaux d'entretien ou ils secondent un navire régulier en période estivale :

Traverse de L'Isle-aux-Coudres et de Québec

N.M. Radisson

Toutes les traverses

N.M. Félix-Antoine-Savard

Finalement, le *N.M. Grue-des-Îles* est en service à la traverse de L'Isle-aux-Grues d'avril à décembre.

Tous les traversiers sont en très bonne condition grâce à un programme de maintenance rigoureux et un suivi minutieux par les équipages. La flotte atteint l'âge moyen de 28 ans. Pour cette catégorie de navires et compte tenu des exigences quotidiennes reliées au service, la flotte est considérée comme vieillissante. Des travaux de rénovation majeurs sont à prévoir lorsque les navires atteignent 20 et 30 ans d'âge. Par exemple, les travaux réalisés au *N.M. Alphonse-Desjardins* et au *N.M. Lomer-Gouin* l'an dernier prolongeront leur vie utile de 20 ans. D'autres traversiers devront très bientôt subir des travaux de réparation de mi-vie afin que la Société puisse offrir à ses usagers un niveau de confort approprié et maintenir une utilisation optimale de la flotte existante.

Âge de la flotte

Nom du navire	Année de construction	Année de rénovation ou remplacement prévu	Âge
<i>N.M. Radisson</i>	1954	Rénové en 1986 Remplacement à prévoir d'ici 2008	51 ans
<i>N.M. Lucien-L.</i>	1967	Rénové en 1992	38 ans
<i>N.M. Alphonse-Desjardins</i> <i>N.M. Lomer-Gouin</i>	1971	Rénovés en 2003	34 ans
<i>N.M. Camille-Marcoux</i>	1974	Remplacement à prévoir d'ici 2012	31 ans
<i>N.M. Jos-Deschênes</i> <i>N.M. Armand-Imbeau</i>	1980	Rénovés en 1996	25 ans
<i>N.M. Grue-des-Îles</i>	1981	Pas de rénovation prévue	24 ans
<i>N.M. Joseph-Savard</i>	1985	Rénovation à prévoir à partir de 2010	20 ans
<i>N.M. Catherine-Legardeur</i>	1985	Rénovation prévue en 2005-2006	20 ans
<i>N.M. Félix-Antoine-Savard</i>	1997	Pas de rénovation prévue	8 ans
Âge moyen de la flotte			28 ans

Cales sèches et améliorations majeures

Selon les exigences de Transports Canada et en fonction de la logistique opérationnelle de la Société, les navires sont mis en cale sèche selon une fréquence de deux, quatre ou cinq ans.

Au cours de l'exercice, quatre navires ont été mis en cale sèche, soit le *N.M. Félix-Antoine-Savard*, le *N.M. Jos-Deschênes*, le *N.M. Armand-Imbeau* ainsi que le *N.M. Grue-des-Îles*. Toutes ces cales sèches étaient exigées par la réglementation de Transports Canada. Elles visaient l'inspection de la coque des navires et de leurs compartiments de même que le reconditionnement d'éléments de la propulsion et des systèmes de gouverne. Des travaux de sablage et de peinture de la coque et des superstructures ont également été exécutés. À la suite de ces travaux, ces navires ont été recertifiés pour une période additionnelle de quatre ou cinq ans. Ils sont donc en bonne condition pour répondre aux exigences du service offert dans chacune de leurs traverses respectives. Malgré leur bonne condition, il faut tenir compte de l'âge vieillissant de la flotte qui occasionnera des coûts de plus en plus élevés de maintenance au cours des prochaines années.

Système de gestion de la sécurité

Le Système de gestion de la sécurité de la Société répond à la norme *International Safety Management (ISM)* et est accrédité par Lloyd's Register of Shipping. Ce système couvre tous les processus de contrôle de la sécurité et de la prévention des risques de pollution, que ce soit à bord des navires ou dans les bureaux administratifs que la Société exploite. Amorçées à l'automne 2001, les démarches pour l'accréditation de l'ensemble de la flotte se poursuivent toujours. À ce jour, huit des onze traversiers et quatre des cinq bureaux de traverses, de même que le siège social ont reçu et maintenu leur accréditation.

À compter de mai 2005, les diverses étapes du processus d'accréditation de la traverse Québec-Lévis se poursuivront. Une série d'audits internes et externes sont planifiés en cours d'année pour le bureau administratif ainsi que pour les trois traversiers qui sont affectés à cette traverse :

- † *N.M. Alphonse-Desjardins*
- † *N.M. Lomer-Gouin*
- † *N.M. Radisson*

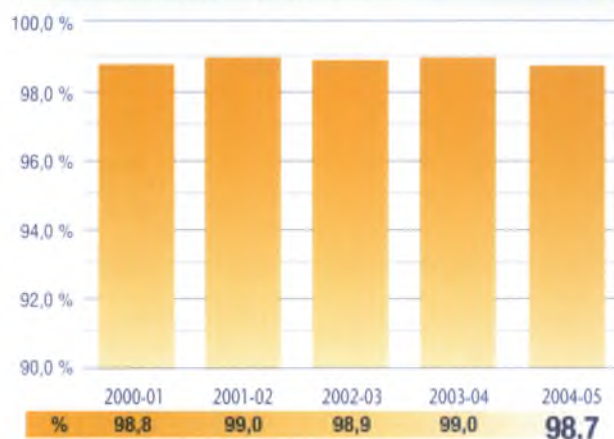


PARTIE 1 3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSÉES DU QUÉBEC

Traversées

POURCENTAGE DE RÉUSSITE DES TRAVERSÉES PRÉVUES



Les traversées

Le nombre de traversées effectuées s'est maintenu à un niveau semblable à celui de l'exercice précédent, passant de 106 486 à 105 624. Au fil des ans, la fiabilité du service ne se dément pas avec des taux élevés de réussite des traversées prévues. Cette année, ce taux atteint 98,7 %. Ce résultat atteste de la bonne condition des navires et des installations de la Société. Les conditions climatiques et météorologiques demeurent les principaux facteurs incontrôlables d'annulation de traversées.

POURCENTAGE DE TRAVERSÉES ANNULÉES POUR CAUSE DE DÉFECTUOSITÉS DES ÉQUIPEMENTS (sur l'ensemble des traversées effectuées)



NOMBRE D'ANNULATIONS DE TRAVERSÉES SELON LES CAUSES

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Débarcadères	36	191	50	12	321 ⁽¹⁾
Navires	100	306	437	161	136
Climat	521	318	606	672	554
Autres	572	218	82	232	378
Total	1 229	1 033	1 175	1 077	1 389

1 Il y a eu 13 traversées annulées à cause de bris des débarcadères. Toutefois, la Société a volontairement annulé 308 traversées afin de suivre son programme de maintenance préventive à des coûts raisonnables.

ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Nombre de traversées et unités équivalentes automobiles (UEA) par traversée



POURCENTAGE DES TRAVERSÉES SANS UEA LAISSÉES À QUAI

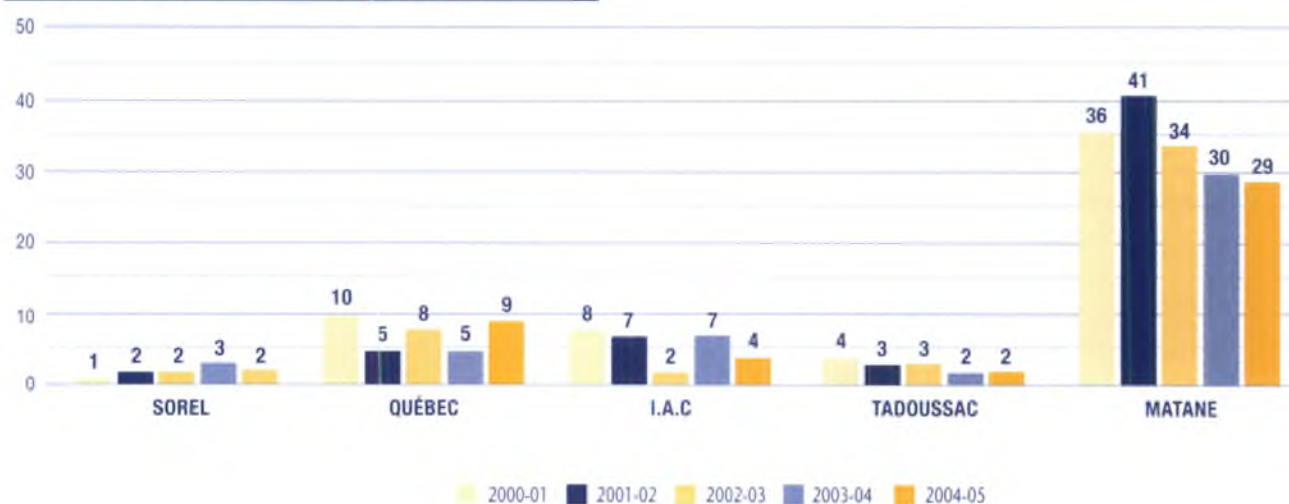
	avril-juin	juillet-septembre	octobre-décembre	janvier-mars
2001-02	92,9 %	86,4 %	96,9 %	96,7 %
2002-03	92,4 %	81,9 %	95,7 %	96,4 %
2003-04	95,3 %	87,3 %	97,2 %	97,2 %
2004-05	93,1 %	86,6 %	95,5 %	95,7 %

Les incidents

La Société n'a qu'un contrôle limité des passagers qui fréquentent ses installations. L'objectif de diminuer de 50 % d'ici 2004 le nombre absolu d'incidents dans les traverses par rapport à ceux survenus en 2001 s'est avéré un objectif irréaliste. Il paraît plus juste de parler du nombre d'incidents survenus par 100 000 UEA transportées.

Comme le montre le graphique, c'est la traverse de Matane qui cumule le plus grand nombre d'incidents. La configuration du pont des véhicules, trop étroite pour permettre une cohabitation aisée entre camions et automobiles, est la principale cause d'incidents.

INCIDENTS PAR 100 000 UEA TRANSPORTÉES



PARTIE 1 3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC

INFRASTRUCTURES TERRESTRES

Travaux de dragage

Afin d'offrir des services de traversiers sécuritaires et fiables, la Société a procédé à des travaux de dragage à l'été 2004 pour contrer la sédimentation et l'ensablement qui nuisent aux manœuvres d'accostage aux quais suivants :

- › L'Isle-aux-Coudres
- › L'Isle-aux-Grues
- › Rivière-du-Loup

Quai de Rivière-du-Loup

La reconstruction du quai de Rivière-du-Loup est prévue en 2010-2011. D'ici là, la Société effectue des travaux d'entretien des lieux afin d'en assurer la stabilité et la sécurité.

Quai de Saint-Siméon

Des travaux de renforcement de béton de la niche du débarcadère de Saint-Siméon ont été complétés à l'automne 2004.

Quai de Godbout

La réfection du terminal de Godbout est presque achevée. Après la construction de la gare et le réaménagement de l'aire d'attente pour les véhicules en 2003, l'installation de la passerelle-piétons, dont la fondation a été construite à l'été 2004, sera terminée en 2005.

Quai de Matane

En raison de la détérioration du brise-lame de Matane causée par la glace, des travaux de réfection majeure d'enrochement ont été réalisés à l'été 2004.

Quais de Québec et de Lévis

Les travaux de protection cathodique par courant imposé ont débuté à l'automne 2004. Ces travaux visent à limiter la corrosion sur les éléments d'acier de ces quais.

Quai de Saint-Ignace-de-Loyola

Au printemps 2004, l'état de corrosion avancée des éléments en acier du débarcadère de Saint-Ignace-de-Loyola ont incité la Société à entreprendre des travaux de réfection majeure de ce débarcadère afin de lui redonner sa pleine capacité pour le transport des véhicules lourds.



Norme CSA

En 2000, la Société a participé à la préparation de la norme CSA S826 conjointement avec d'autres entreprises du secteur maritime dont B.C. Ferries et Marine Atlantic et avec la collaboration de Transport Québec et Travaux publics Canada. Cette norme regroupe la conception, l'exploitation, l'inspection et l'entretien des embarcadères de traversiers.

L'objectif d'accréditer toutes les rampes de la Société pour la fin de 2002 s'est avéré impossible à atteindre. À ce jour, le volet opération est terminé pour 17 rampes et il ne manque que les rampes de Québec et de Lévis pour que la Société complète la certification de l'ensemble de ses embarcadères. Des démarches sont présentement en cours pour l'implantation de cette norme dans les meilleurs délais.

La Société Lloyd's a émis une attestation de conformité des pratiques et procédures de la Société conformément à la norme CSA S826.



LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

3.3 COMMUNICATION ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

NIVEAU DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE QUANT AUX SERVICES DE TRAVERSIERS, AUX GARES, AUX NAVIRES AINSI QU'AU PERSONNEL

	2000	2001	2002	2003	2004
STQ	8,7	8,5	8,6	8,7	9,0
Sorel-Tracy	8,8	8,8	9,0	8,9	9,0
Québec	8,6	8,5	8,3	8,7	8,8
L'Isle-aux-Grues	n/d	8,3	8,4	8,6	8,8
L'Isle-aux-Coudres	9,3	8,8	8,7	8,8	9,2
Rivière-du-Loup	n/d	n/d	8,8	8,8	8,8
Tadoussac	8,2	8,1	8,5	8,4	9,3
Matane	8,5	8,4	8,2	8,5	8,7

Pour une cinquième année consécutive la Société a mené un sondage de satisfaction de la clientèle dans ses traverses. L'échantillon permet de vérifier ce que nos clients pensent de nos services en fonction des points suivants : les employés, les navires, les gares, les horaires. L'objectif de 8,5 a été à nouveau dépassé cette année avec un résultat de 9 pour l'ensemble des traverses exploitées par la Société.

De plus, le personnel de la Société démontre encore cette année, sa préoccupation constante pour la qualité du service et la satisfaction de la clientèle. En effet, lors des sondages effectués au cours de l'été 2004, le niveau sommaire de satisfaction quant au personnel pour toutes les traverses atteint 9,3. Par ailleurs, le nombre de plaintes à l'endroit de membres du personnel est passé de 30 en 2003-2004 à 20 au cours du dernier exercice et le nombre de félicitations, de 11 à 20 pour la même période.

Comités consultatifs régionaux

Les comités consultatifs régionaux (CCR) permettent à la Société de mieux cibler les besoins de ses usagers et de mieux connaître les milieux qu'elle dessert. Les CCR permettent également à la Société d'être à l'écoute des attentes de ses partenaires et de leur expliquer ses politiques et ses objectifs. Ces comités constituent un forum privilégié tant pour la Société que pour les divers représentants socio-économiques des régions.

Conformément à son objectif, la Société a tenu deux réunions des CCR de Québec, de L'Isle-aux-Coudres et de Matane, soit une à l'automne et une au printemps. Cependant, à la demande des autorités municipales, le CCR printanier de L'Isle-aux-Grues a été remplacé par une réunion spéciale des principaux partenaires sur le service offert par la Société à cette traverse.

Quant aux CCR hivernaux de Sorel-Tracy et de Tadoussac qui devaient être tenus en janvier 2005, ils ont dû être reportés en raison des conditions climatiques difficiles. Des conflits entre les horaires des participants n'ont pas permis la reprise de cette réunion avant la fin de l'exercice financier 2004-2005. Cependant, des rencontres ont eu lieu dès le printemps 2005 à Tadoussac et à Sorel. Les sujets de discussion initialement prévus à l'hiver ont été traités à l'occasion de ces CCR.

Site Internet

Les démarches se sont poursuivies afin de mettre en ligne un formulaire de demande de réservation pour la traverse de Matane. De plus en plus de courriels mentionnaient que ce service serait apprécié, particulièrement par la clientèle internationale. En cours d'année, les employés du service de réservations de la traverse de Matane ont été consultés par téléphone et ont été rencontrés en vue de la publication d'un formulaire de demande de réservation pour cette traverse. Accessible à toute heure du jour et de la nuit, ce formulaire est entré en vigueur au début d'avril 2005. Il s'adresse aux clients non commerciaux et leur permet de réserver leur traversée de façon sécurisée.

La popularité d'Internet continue à gagner des adeptes qui visitent toujours de plus en plus nombreux le site de la Société à l'adresse www.traversiers.gouv.qc.ca. En cours d'année, 205 061 visites ont été enregistrées. Une moyenne de 561 visites par jour, en comparaison de 420 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 34 % du nombre de visites. Dans l'ensemble, la fréquentation a donc plus que doublé depuis l'exercice 2001-2002 où l'on enregistrait 231 visites quotidiennes.

Téléphonie

Un système central de renseignements téléphoniques est également offert aux citoyens depuis le 1^{er} avril 2005. Le numéro sans frais 1 877 787-7483 permet d'écouter des messages préenregistrés donnant les horaires et les tarifs des traverses de la Société. De plus, pendant les heures d'accueil des bureaux des traverses et du siège social, les clients qui désirent plus de précisions peuvent parler à un préposé. Ce nouveau système a été instauré grâce à la collaboration des personnes préposées à répondre à la clientèle qui ont été consultées afin d'approuver les messages d'information préenregistrés et de valider le processus d'acheminement des appels.

Billetteries

En ce qui a trait aux billetteries, l'analyse préliminaire de l'état de la situation actuelle a été déposée à l'automne 2004. Toutefois, l'attente des recommandations du Groupe de travail sur les organismes gouvernementaux a incité la Société à reporter de nouveau, au prochain exercice, l'acquisition et l'installation de nouveaux terminaux de points de vente dans les traverses tarifées.

PARTIE 1 3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS DU QUÉBEC

3.4 ADMINISTRATION ET FINANCES

PERTE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES AU FONCTIONNEMENT PAR TRAVERSE					
	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Sorel-Tracy	2 529 148	2 605 909	3 200 957	1 730 253	2 429 805
Québec	4 646 056	4 752 665	7 763 459	7 690 972	6 556 350
L'Isle-aux-Grues	739 508	1 139 150	1 186 413	947 804	1 154 071
L'Isle-aux-Coudres	4 538 847	6 017 940	7 715 844	8 101 478	6 815 482
Rivière-du-Loup	1 640 951	1 684 621	1 734 656	1 737 622	2 344 589
Tadoussac	11 224 564	12 984 701	13 011 636	12 974 914	14 830 974
Matane	4 587 767	6 422 789	5 118 032	6 486 438	5 390 137
Île d'Entrée	149 445	155 140	164 482	170 798	183 420
Frais non imputables	2 934 633	2 954 997	1 139 278	978 085	2 084 612
Perte avant les participations gouvernementales au fonctionnement	32 990 919	38 717 912	41 034 757	40 818 364	41 789 440
Déduire : perte à être assumée par le fonds reçu du fédéral	(665 193)	(1 680 847)	(1 872 553)	(3 001 525)	(3 256 406)
Perte à être assumée par la subvention d'opération	32 325 726	37 037 065	39 162 204	37 816 839	38 533 034

La perte avant les participations gouvernementales au fonctionnement est de 41 789 440 \$. En y ajoutant les dépenses nettes compensées par les participations gouvernementales à l'acquisition d'immobilisations au montant de 3 483 168 \$, on obtient la perte avant les participations gouvernementales de 45 272 608 \$ qui figure à l'état des résultats et déficit.

En juin 2000, lors du transfert des quais fédéraux, la Société a constitué un fonds à partir de la compensation financière de 36 300 000 \$ reçue du gouvernement fédéral afin d'assurer l'entretien de ces nouvelles infrastructures. De 2001 à 2005, les dépenses encourues pour entretenir les quais fédéraux ont été entièrement payées grâce aux revenus de placement générés par ce fonds. Au 31 mars 2005, la valeur du placement est de 36 696 205 \$ (voir la note 11 des états financiers).

Commentaires sur l'évolution de la perte à être assumée par la subvention d'opération de 2000-2001 à 2004-2005

Au cours des cinq derniers exercices, l'augmentation de l'ordre de 6,2 M\$ de la perte à être assumée par la subvention annuelle versée par le ministère des Transports s'explique principalement par :

- L'augmentation de 3,6 M\$ de la masse salariale occasionnée par : - des hausses salariales selon des paramètres autorisés par le Conseil du trésor 1,8 M\$ - l'ajout de personnel pour répondre notamment à : - l'augmentation de l'offre de service dans certaines traverses 1,2 M\$ - des modifications de la réglementation ainsi qu'à l'évolution d'exigences administratives supplémentaires 0,6 M\$ - La hausse des coûts du carburant 1,5 M\$ - L'augmentation des coûts d'assurance des navires par suite des événements de septembre 2001 0,3 M\$ - Des hausses moyennes de 0,6 % par année dans tous les autres postes 0,8 M\$	6,2 M\$
---	---------

PERTE AVANT LES PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES AU FONCTIONNEMENT			
	2005	2004	Variations
Dépenses	\$	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	23 189 052	23 380 709	(191 657)
Contrats d'exploitation	1 789 138	1 569 527	219 611
Carburant	5 708 964	4 137 755	1 571 209
Entretien et réparation - navires	5 335 025	5 020 185	314 840
Entretien et réparation - quais	4 365 730	5 186 089	(820 359)
Entretien et réparation - bâtiments d'exploitation	460 093	438 421	21 672
Assurances d'exploitation	1 567 968	1 589 567	(21 599)
Taxes foncières et scolaires d'exploitation	862 302	856 527	5 775
Autres frais	3 547 000	3 281 717	265 283
Service de la dette	8 328 550	8 258 307	70 243
Amortissement des immobilisations			
payées et payables à demande	1 167 469	1 248 961	(81 492)
	56 321 291	54 967 765	1 353 526
Revenus			
Revenus des traversiers	13 597 891	13 200 029	397 862
Autres revenus	933 960	949 371	(15 411)
	14 531 851	14 149 400	382 451
Perte	41 789 440	40 818 365	971 075

Commentaires sur la perte avant les participations gouvernementales au fonctionnement Années 2004 et 2005

Malgré une offre de service équivalente à celle de l'année dernière, la perte a augmenté de 971 075 \$. Le carburant est le principal responsable de cette augmentation, avec une hausse moyenne subie de 0,10 \$ le litre. Bien que l'achalandage ait été à la hausse aux traverses tarifées de Québec, de Matane et de Sorel-Tracy, les revenus supplémentaires tirés de ces hausses, jumelés avec le report de travaux prévus pour l'entretien des quais, n'ont pas permis de combler l'écart négatif occasionné par les fluctuations sans précédent du prix du carburant en cours d'année. De plus, les données disponibles au 1^{er} avril 2005 témoignent d'une autre importante tendance à la hausse des coûts du carburant. Il devient de plus en plus évident qu'un examen et un réajustement de la tarification en vigueur devront être effectués, afin de maintenir la qualité des services de traversiers offerts aux citoyens, dans le respect de la participation gouvernementale allouée.

PARTIE 1 3 FAITS SAILLANTS

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES TRAVERSES TARIFÉES

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Sorel-Tracy	54,9 %	55,4 %	51,7 %	67,7 %	60,3 %
Québec	36,5 %	37,9 %	30,8 %	29,1 %	34,3 %
Rivière-du-Loup ⁽¹⁾	72,2 %	74,0 %	75,7 %	73,9 %	68,4 %
Matane	61,0 %	51,2 %	57,8 %	52,2 %	56,9 %
Île d'Entrée ⁽¹⁾	9,3 %	11,9 %	11,6 %	13,8 %	10,3 %
Pour l'ensemble	35,0 %	31,5 %	32,2 %	31,9 %	32,0 %

1 Les revenus provenant des traverses gérées avec la participation de l'entreprise privée sont ajoutés aux dépenses nettes aux fins de calcul des indicateurs de rendement.

Le gel de la tarification aux traverses de Sorel-Tracy, de Québec et de Matane depuis l'exercice 2001-2002 et l'absence de tarification aux traverses de L'Isle-aux-Grues, de L'Isle-aux-Coudres et de Tadoussac sont les facteurs principaux qui empêchent l'amélioration du pourcentage d'autofinancement de la Société.

PORTION DES COÛTS ASSUMÉE PAR L'ÉTAT

Traverses où les clients sont majoritairement des conducteurs de véhicules	Coût par UEA transportée
Sorel-Tracy	4,34 \$
L'Isle-aux-Grues	60,27 \$
L'Isle-aux-Coudres	21,68 \$
Rivière-du-Loup	29,73 \$
Tadoussac	11,29 \$
Matane	49,10 \$
Traverses où les clients sont majoritairement des piétons	Coût par passager transporté
Québec	3,62 \$
Île d'Entrée	35,08 \$

Avoir déficitaire

Avant 1993, les actifs de la Société étaient acquis par donation de telle sorte que l'amortissement était compensé par un revenu correspondant. Le 31 mars 1993, la Société a acheté du ministère des Transports du Québec les quais et les gares de ses traverses pour un montant de 25 551 410 \$, payable à demande. Dans le cas de ces actifs, aucun revenu n'est venu compenser leur amortissement puisqu'ils n'ont pas été donnés à la Société, mais bien vendus. Au 31 mars 2005, l'amortissement accumulé sur ces immobilisations de 11 846 597 \$ et la radiation des livres de 735 700 \$ d'immobilisations acquises lors de cette transaction expliquent l'avoir déficitaire de la Société.



PARTIE 1

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

4 APPLICATION DE CERTAINES POLITIQUES ET EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

4.1 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La politique linguistique de la Société vise à faciliter l'application des dispositions de la Charte de la langue française. Celle-ci tient compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, de même que de la Politique d'achat et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Les règles prévues dans la politique ont valeur de directive interne et tous les membres du personnel, sans exception, doivent s'y conformer.

Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et les membres du personnel privilégient l'usage du français dans leurs communications.

Le site Internet de la Société est unilingue français et la majorité des textes qu'il contient sont soumis à la révision linguistique. La page d'accueil offre cependant le choix d'accéder de façon distincte à une version anglaise du site.

En ce qui concerne la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, en sus de produire auprès de l'Office québécois de la langue française une mise à jour de son plan de francisation de ses systèmes informatiques, la STQ prend en considération l'utilisation du français dans ses applications informatiques et tient à jour l'information sur son parc de micro-ordinateurs. Ainsi, au moment de l'acquisition du matériel informatique, une attention particulière est portée aux documents d'acquisition de biens et services, de même qu'à ceux qui les accompagnent au moment de la réception à la STQ. Il en est de même pour tous les autres types de biens acquis.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le comité consultatif a élaboré un guide de présentation des documents administratifs destiné à tout le personnel de la Société. Cet outil de travail suggère des normes de mise en page conformes au Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec et des principes de rédaction qui s'appuient sur les règles de français établies par l'Office québécois de la langue française. Le comité consultatif a également créé un bulletin linguistique intitulé *La Vague française* qui est publié trimestriellement pour promouvoir la qualité du français écrit au sein du personnel de la Société.

4.2 CODE DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 décembre 1998, le conseil d'administration de la Société a adopté le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration*, conformément à l'article 3.0.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. N-30), lequel est entré en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration. Le Code est présenté à l'annexe 1.

Au cours de l'année 2004-2005, aucune déclaration relative à des objets pouvant placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président-directeur général. Pendant la même période, aucun manquement à ce code n'a été constaté.

4.3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

La Société accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle détient. Cependant, hormis les dossiers de son personnel, le dossier des réservations à la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout et les dossiers de plaintes et réclamations des usagers auxquels elle accorde toute la protection requise par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Société ne gère aucun autre dossier contenant des renseignements personnels. En conséquence, compte tenu de ce fait et de ses ressources restreintes, la Société a préféré s'intégrer au Comité sur la sécurité de l'information du ministère des Transports, présidé par le sous-ministre des Transports, plutôt que de constituer son propre comité.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les demandes d'accès à l'information ont été de 11, comparativement à 12 en 2003-2004. Le délai moyen de traitement des demandes reçues a été de 26 jours.

4.4 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. A-2.01) institue un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi pour corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi.

Au cours de l'exercice 2004-2005, la Société a procédé à l'analyse de son système d'emploi et a déterminé les mesures de redressement temporaires, d'égalité de chances et de soutien en emploi en vue de l'élaboration du programme d'accès à l'égalité en emploi. Elle a également mené des consultations auprès de l'ensemble du personnel et des associations accréditées afin de favoriser une compréhension commune du programme et de sa portée.

4.5 ÉQUITÉ SALARIALE

La Loi sur l'équité salariale (L.R.Q., c. E-12.001) a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine.

En vertu de cette loi, la Société a élaboré quatre programmes distincts d'équité salariale, soit un programme pour chacun des trois groupes syndiqués et un pour le personnel non syndiqué. Au 31 mars 2005, trois de ces programmes étaient complétés, alors qu'avec les syndicats affiliés à la CSN, les travaux conjoints d'évaluation étaient en cours.

4.6 HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Les dispositions relatives au harcèlement psychologique prévues à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004. La Société a élaboré et mis en œuvre une politique sur le harcèlement psychologique au travail qui précise les responsabilités respectives des employés et des gestionnaires de la Société de façon à prévenir les situations de harcèlement.

Une plainte de harcèlement psychologique a été déposée au cours de l'exercice 2004-2005, plainte qui a été réglée.

4.7 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le rapport sur la vérification des livres et des comptes de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 produit par le vérificateur général ne contient aucune restriction. De plus, aucun cas de non-conformité ni aucune lacune du contrôle interne n'ont été portés à l'attention de la direction générale pour cet exercice.

PARTIE 2

REVUE STATISTIQUE

SECTION I — LES TRAVERSÉES EN 2004-2005

Traverses exploitées par la Société	Prévues	Effectuées ¹	Annulées ²	Supplémentaires	% de réussite ³
Sorel-Tracy	21 973	22 092	32	151	99,9
Québec	25 138	24 814	421	97	98,3
L'Isle-aux-Coudres	11 408	11 704	40	336	99,6
Tadoussac	42 163	41 711	645	193	98,5
Matane	1 550	1 560	20	30	98,7
Somme partielle	102 232	101 881	1 158	807	98,9

Traverses exploitées en collaboration avec l'entreprise privée	Prévues	Effectuées ¹	Annulées ²	Supplémentaires	% de réussite ³
L'Isle-aux-Grues	1 255	1 204	85	34	93,2
Rivière-du-Loup	1 844	1 825	20	1	98,9
Île d'Entrée	840	714	126	0	85,0
Somme partielle	3 939	3 743	231	35	94,1

TOTAL	106 171	105 624	1 389	842	98,7
--------------	----------------	----------------	--------------	------------	-------------

1 Y compris les traversées supplémentaires occasionnées par les besoins du service.

2 Les principales causes d'annulation sont les conditions climatiques ou les réparations d'urgence.

3 Sans tenir compte des traversées supplémentaires.

SECTION II — PASSAGERS TRANSPORTÉS

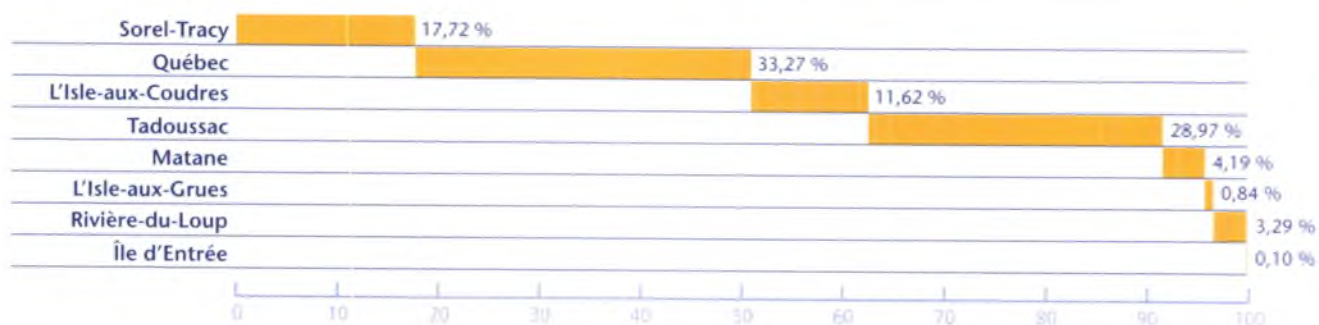
Traverses exploitées par la Société	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Sorel-Tracy	874 644	879 373	918 006	950 946	963 981
Québec	1 518 234	1 601 178	1 837 021	1 658 030	1 810 039
L'Isle-aux-Coudres	601 092	627 149	671 500	636 657	632 303
Tadoussac	1 990 854	1 872 034	1 607 315	1 549 664	1 575 979
Matane	226 241	216 116	227 782	224 633	227 891
Somme partielle	5 211 065	5 195 850	5 261 624	5 019 930	5 210 193

Traverses exploitées en collaboration avec l'entreprise privée	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
L'Isle-aux-Grues	54 851	63 280	54 127	48 192	45 694
Rivière-du-Loup	171 694	179 578	195 163	175 279	179 171
Île d'Entrée	4 558	6 130	6 327	6 126	5 228
Somme partielle	231 103	248 988	255 617	229 597	230 093

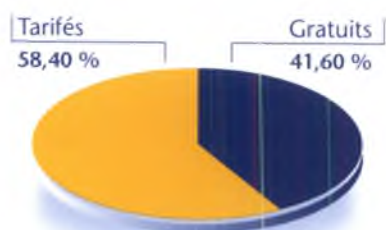
TOTAL	5 442 168	5 444 838	5 517 241	5 249 527	5 440 286
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

SECTION II — PASSAGERS TRANSPORTÉS (suite)

% des passagers par traverse



% des passagers tarifés / gratuits



SECTION III — BICYCLETTES TRANSPORTÉES

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Sorel-Tracy	17 046	16 076	14 188	14 496	16 572
Québec	65 091	83 155	113 235	106 600	119 145
L'Isle-aux-Grues	4 347	5 039	7 118	4 177	3 965
L'Isle-aux-Coudres	4 576	4 515	5 197	5 034	5 044
Rivière-du-Loup	452	471	439	351	447
Tadoussac	371	529	441	405	630
TOTAL	91 883	109 785	140 618	131 063	145 803

PARTIE 2

REVUE STATISTIQUE

SECTION IV — VÉHICULES TRANSPORTÉS EN UEA*

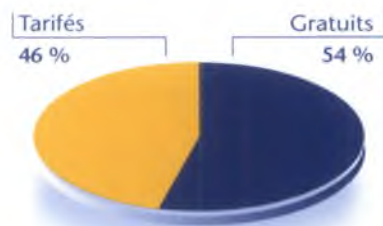
Traverses exploitées par la Société	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
Sorel-Tracy	474 643	488 443	522 915	549 658	559 278
Québec	237 990	251 872	331 768	289 888	316 608
L'Isle-aux-Coudres	278 897	291 090	319 499	316 334	314 402
Tadoussac	1 294 063	1 306 119	1 354 269	1 271 090	1 313 367
Matane	117 785	105 567	109 048	108 609	109 780
Somme partielle	2 403 378	2 443 091	2 637 499	2 535 579	2 613 435
Traverses exploitées en collaboration avec l'entreprise privée	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05
L'Isle-aux-Grues	18 387	18 589	19 615	19 238	19 149
Rivière-du-Loup	75 260	77 899	86 667	77 439	78 852
Île d'Entrée ⁽¹⁾	12	3	10	3	7
Somme partielle	93 659	96 491	106 292	96 680	98 008
TOTAL	2 497 037	2 539 582	2 743 791	2 632 259	2 711 443

1 Les véhicules de la traverse de l'île d'Entrée sont des motocyclettes ou des véhicules tout terrain (VTT).

* UNITÉS ÉQUIVALENTES AUTOMOBILES (UEA)

Motocyclette, motoneige	0,5 automobile
Équipement supplémentaire	0,5 automobile
Camion	2,0 automobiles
Camion-remorque	4,0 automobiles
Train routier	5,0 automobiles
Autobus	3,0 automobiles
Remorque	
Petite et de 6 à 8 mètres (non commerciale)	1,0 automobile
Plus de 8 mètres et commerciale plus de 6 mètres	2,0 automobiles
Autres	1,0 automobile

% des véhicules motorisés tarifés / gratuits



% des véhicules motorisés par traverse



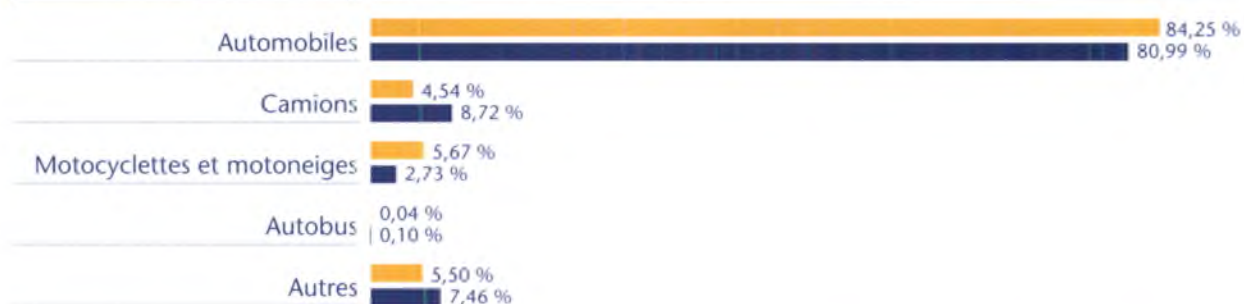
TABLEAU COMPARATIF DES VÉHICULES MOTORISÉS EN NOMBRE ET EN UEA

	Automobiles		Camions		Autobus		Motos et motoneiges		Autres		Total	
	nbre	uea	nbre	uea	nbre	uea	nbre	uea	nbre	uea	nbre	uea
Sorel-Tracy	452 949	452 949	24 391	48 830	183	549	30 498	15 248	29 576	41 702	537 597	559 278
Québec	314 033	314 033	275	550	16	48	2 800	1 400	577	577	317 701	316 608
L'Isle-aux-Grues	15 551	15 551	1 132	2 264	0	0	183	92	1 242	1 242	18 108	19 149
L'Isle-aux-Coudres	273 079	273 079	12 546	31 082	1 020	3 060	8 961	4 480	2 701	2 701	298 307	314 402
Tadoussac	642 363	642 363	156 806	615 270	4 812	14 436	18 730	9 365	31 933	31 933	854 644	1 313 367
Rivière-du-Loup	65 525	65 525	2 616	7 656	212	636	3 963	1 981	2 390	3 054	74 706	78 852
Matane	79 323	79 323	6 903	23 072	135	405	2 917	1 457	3 807	5 523	93 085	109 780
Île d'Entrée	0	0	0	0	0	0	14	7	0	0	14	7
Total	1 842 823	1 842 823	204 669	728 724	6 378	19 134	68 066	34 030	72 226	86 732	2 194 162	2 711 443

■ % des véhicules motorisés

■ % de l'espace occupé

Sorel-Tracy



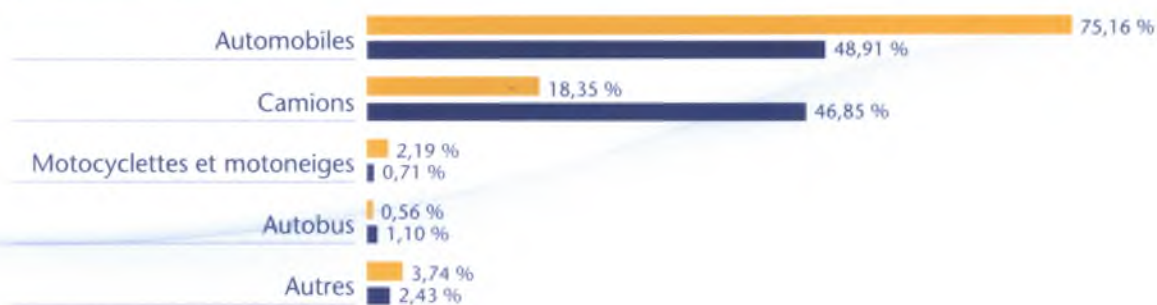
Québec



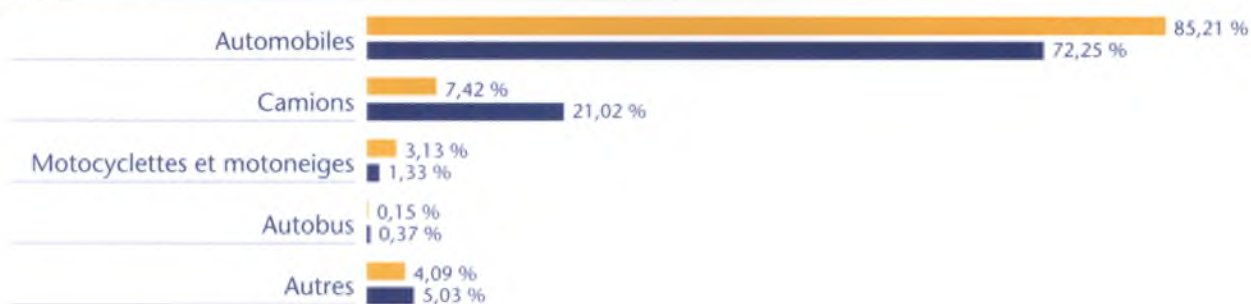
L'Isle-aux-Coudres



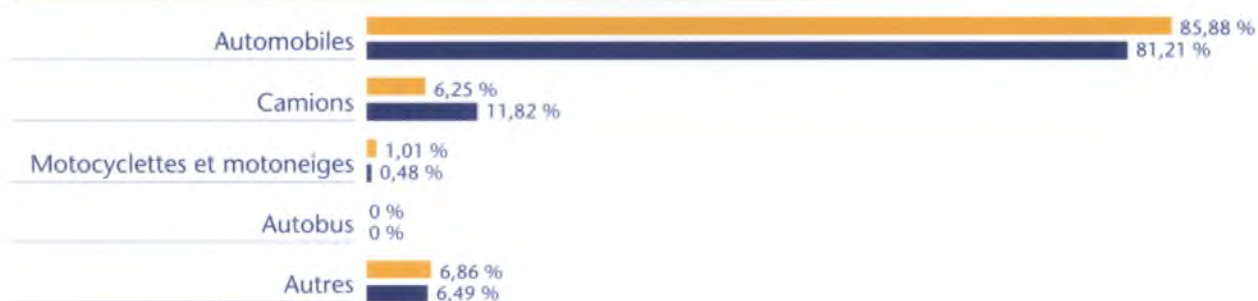
Tadoussac



Matane

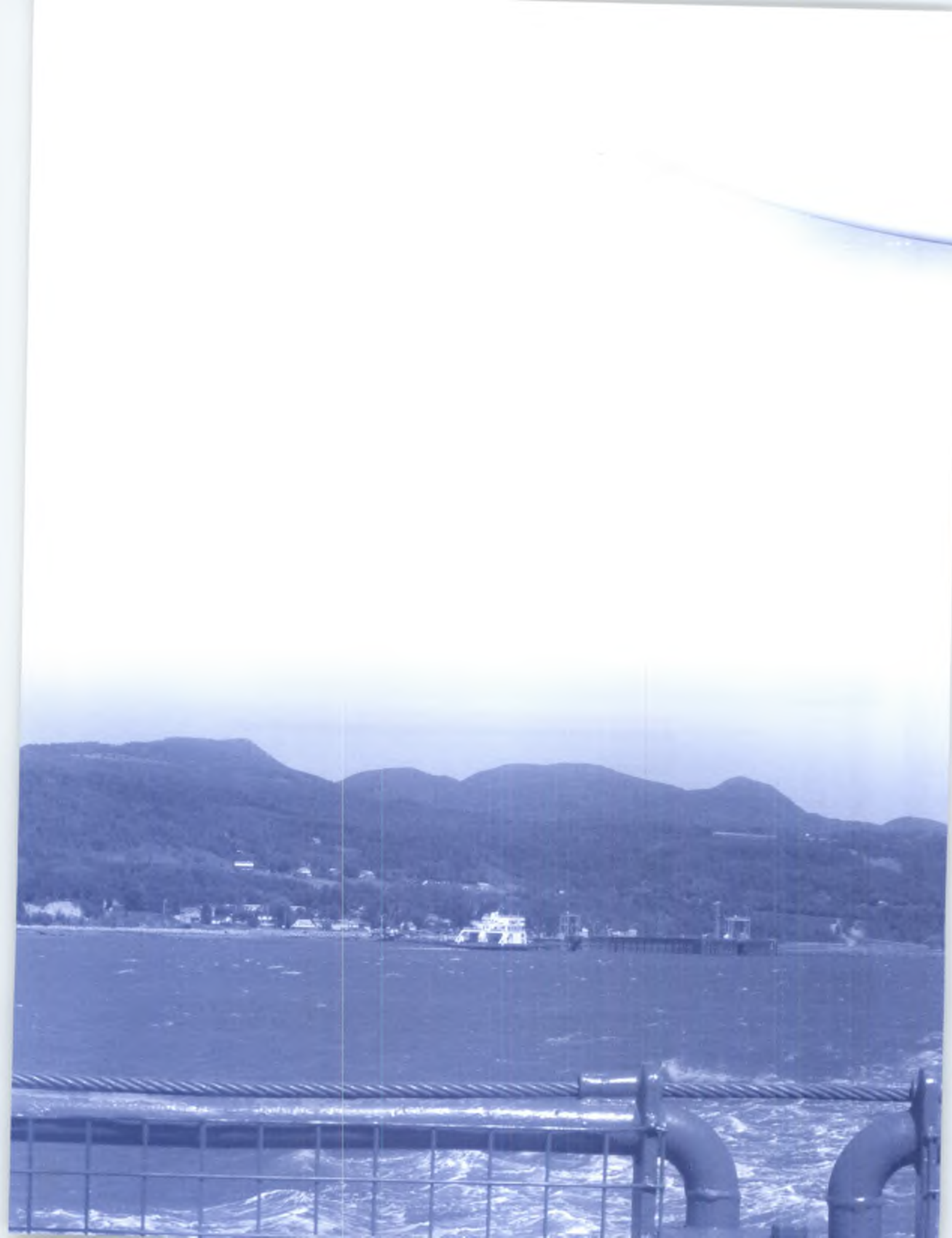


L'Isle-aux-Grues



Rivière-du-Loup





PARTIE 3

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,

Jean-Yves Gagnon

Québec, le 3 juin 2005

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

Québec, le 3 juin 2005

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
RÉSULTATS ET DÉFICIT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004 (note 20)
DÉPENSES		
Frais d'exploitation (note 3)	42 470 214 \$	41 204 437 \$
Frais d'administration (note 4)	4 364 494	4 275 047
Amortissement des immobilisations corporelles	8 601 660	8 755 531
Frais financiers	4 368 091	4 344 267
	59 804 459	58 579 282
REVENUS		
Transport des véhicules	7 281 951	7 141 007
Transport des passagers	6 315 940	6 059 022
Autres (note 5)	933 960	949 371
	14 531 851	14 149 400
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	45 272 608	44 429 882
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 6)	45 846 240	44 939 885
BÉNÉFICE NET	573 632	510 003
DÉFICIT AU DÉBUT	10 316 394	10 826 397
DÉFICIT À LA FIN	9 742 762 \$	10 316 394 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
BILAN AU 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 496 107 \$	4 285 598 \$
Débiteurs (note 7)	786 450	1 429 787
Frais payés d'avance	322 902	213 321
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	962 748	979 288
	7 568 207	6 907 994
Placement de la compensation pour les quais fédéraux (note 11)	36 696 205	37 594 254
Participation gouvernementale recouvrable (note 8)	26 199 240	24 643 146
Immobilisations corporelles (note 9)	83 274 416	90 481 849
	<u>153 738 068 \$</u>	<u>159 627 243 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	7 408 480 \$	7 079 705 \$
Versements sur la dette à long terme (note 10)	4 185 811	3 943 919
	11 594 291	11 023 624
Loyers perçus d'avance	144 000	150 000
Dette à long terme (note 10)	81 002 961	85 188 772
Participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	36 696 205	37 594 254
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	32 369 579	34 313 193
	69 065 784	71 907 447
	<u>161 807 036</u>	<u>168 269 843</u>
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)		
Capital-actions (note 13)	1 500 000	1 500 000
Surplus d'apport (note 14)	173 794	173 794
Déficit	(9 742 762)	(10 316 394)
	<u>(8 068 968)</u>	<u>(8 642 600)</u>
	<u>153 738 068 \$</u>	<u>159 627 243 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Yves Gagnon

Yvan Desgagnés

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	573 632 \$	510 003 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 601 660	8 755 531
Augmentation de la participation gouvernementale recouvrable	(1 539 554)	(1 511 496)
Virement de participations gouvernementales reportées	(5 200 020)	(5 101 547)
Perte (gain) sur vente d'actifs	19 718	(366 443)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	2 449 436	2 280 048
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors espèces et quasi-espèces :		
Débiteurs	643 337	53 774
Frais payés d'avance	(109 581)	146 698
Créditeurs et frais courus	167 111	727 368
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 150 303	3 207 888
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placement à long terme	(2 292 512)	(2 337 188)
Produit de la vente de placement	3 322 251	3 104 600
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 255 612)	(7 546 576)
Produit de la vente d'actifs	3 331	494 562
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(222 542)	(6 284 602)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	-	6 846 844
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	2 226 667	2 234 113
Remboursement de la dette à long terme	(3 943 919)	(3 959 687)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	(1 717 252)	5 121 270
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	1 210 509	2 044 556
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	4 285 598	2 241 042
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN (note 16)	5 496 107 \$	4 285 598 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversiers entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

La subvention et les produits financiers connexes grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont constatées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Société consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. FRAIS D'EXPLOITATION

	2005	2004 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	20 000 261 \$	20 207 502 \$
Contrats d'exploitation	1 789 138	1 569 527
Carburant	5 708 964	4 137 755
Entretien et réparation - navires	5 335 025	5 020 185
Entretien et réparation - quais	4 365 730	5 186 089
Entretien et réparation - bâtiments	460 093	438 421
Taxes foncières et scolaires	862 302	856 527
Assurances	1 567 968	1 589 567
Autres	2 583 007	2 198 864
Recouvrements des assureurs	(202 274)	—
	<u>42 470 214 \$</u>	<u>41 204 437 \$</u>

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2005	2004 (note 20)
Traitements et avantages sociaux	3 188 791 \$	3 173 207 \$
Formation du personnel	217 692	186 829
Papeterie et impression	101 920	95 902
Honoraires professionnels	194 802	136 809
Autres	701 289	682 300
Recouvrement des assureurs	(40 000)	—
	<u>4 364 494 \$</u>	<u>4 275 047 \$</u>

5. AUTRES REVENUS

	2005	2004
Intérêts sur dépôts bancaires	178 540 \$	126 892 \$
Intérêts sur l'ajustement de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	9 640	7 074
Droit d'amarrage	58 726	69 892
Stationnement et divers	125 005	106 307
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	197 841	212 519
Affichage publicitaire	32 605	33 651
Location de navires	4 000	8 500
Location de locaux	24 017	18 093
Règlement de poursuites	323 304	—
Gain (perte) sur vente d'actifs	(19 718)	366 443
	<u>933 960 \$</u>	<u>949 371 \$</u>

6. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2005	2004
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	38 916 100 \$	38 326 842 \$
Subvention du Conseil du trésor	190 566	—
Participations gouvernementales recouvrables	1 539 554	1 511 496
	<u>40 646 220</u>	<u>39 838 338</u>
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 11)	3 256 406	3 001 525
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 12)	1 943 614	2 100 022
	<u>5 200 020</u>	<u>5 101 547</u>
	<u>45 846 240 \$</u>	<u>44 939 885 \$</u>

7. DÉBITEURS

	2005	2004
Secteur du transport	304 912 \$	375 460 \$
Secteur gouvernemental	29 502	52 457
Subvention à recevoir du ministère des Transports	—	933 042
Réclamation d'assurances et règlement de poursuites	406 035	25 044
Autres	46 001	43 784
	<u>786 450 \$</u>	<u>1 429 787 \$</u>

8. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2005	2004
Solde au début	25 622 434 \$	24 110 938 \$
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	5 500 013	5 425 536
Intérêts encourus sur les emprunts	4 368 091	4 344 267
	35 490 538	33 880 741
Participations gouvernementales reçues	(8 328 550)	(8 258 307)
Solde à la fin	27 161 988 \$	25 622 434 \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Emprunts du Fonds de financement (note 10)	59 637 362 \$	63 581 281 \$
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 9)	(33 438 122)	(38 938 135)
	26 199 240	24 643 146
Intérêts courus sur ces emprunts	962 748	979 288
	27 161 988 \$	25 622 434 \$

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005					2004
	FINANCÉES À LONG TERME (note 8)	ACQUISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	ACQUISES PAR DONATION (note 12)	AUTRES	TOTAL	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT						
Terrains	–	–	173 794	21 972	195 766	195 766
Quais	932 712	23 108 643	40 401 297	721 870	65 164 522	65 164 522
Bâtiments *	2 625 000	1 707 067	4 967 215	2 995 187	12 294 469	11 067 931
Navires	103 483 468	–	29 228 708	1 837 042	134 549 218	134 551 027
Ameublement et équipement	–	–	12 738	2 330 751	2 343 489	2 234 215
Matériel roulant	–	–	–	123 149	123 149	123 149
Améliorations locatives	–	–	215 930	637 794	853 724	853 724
	107 041 180	24 815 710	74 999 682	8 667 765	215 524 337	214 190 334
AMORTISSEMENT CUMULÉ						
Quais	329 401	10 621 653	10 930 064	128 545	22 009 663	19 738 355
Bâtiments	205 800	1 224 944	2 998 548	631 650	5 060 942	4 579 178
Navires	73 067 857	–	28 302 539	1 288 724	102 659 120	97 031 456
Ameublement et équipement	–	–	9 228	1 552 322	1 561 550	1 408 664
Matériel roulant	–	–	–	104 922	104 922	97 108
Améliorations locatives	–	–	215 930	637 794	853 724	853 724
	73 603 058	11 846 597	42 456 309	4 343 957	132 249 921	123 708 485
VALEUR NETTE	33 438 122	12 969 113	32 543 373	4 323 808	83 274 416	90 481 849

* Au 31 mars 2005, ce poste inclut un montant de 878 505 \$ pour la construction de la passerelle à la gare de Godbout sur lequel aucun amortissement n'a été comptabilisé.

10. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 \$	25 551 410 \$
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 \$ échéant en juin 2011	17 336 336	19 271 984
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$ échéant en janvier 2018	29 195 472	30 548 310
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$ échéant en janvier 2018	5 304 253	5 641 347
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$ échéant en janvier 2018	5 250 689	5 520 099
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$ échéant en juin 2028	2 550 612	2 599 541
	85 188 772	89 132 691
Versements échéant en deçà d'un an	4 185 811	3 943 919
	<u>81 002 961 \$</u>	<u>85 188 772 \$</u>

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2006	4 185 811 \$
2007	4 502 046
2008	4 842 753
2009	5 209 860
2010	5 605 457

11. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2005	2004
Solde au début	37 594 254 \$	38 155 516 \$
Intérêts gagnés	2 192 602	2 203 000
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	99 910	134 188
Frais de garde	(2 234)	(1 107)
Gain sur disposition de placement	68 079	104 182
	39 952 611	40 595 779
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux dépenses nettes des quais fédéraux	(3 256 406)	(3 001 525)
	36 696 205 \$	37 594 254 \$

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse	334 360 \$	90 909 \$
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 39 845 799 \$)	35 989 284	37 091 814
Intérêts courus à recevoir	372 561	411 531
	36 696 205 \$	37 594 254 \$

Les placements obligataires portent des intérêts compris entre 4 % et 12,25 %. Les échéances vont de avril 2005 à juillet 2025.

**12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES
AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2005	2004
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	4 937 179 \$	5 476 001 \$
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(461 707)	(519 834)
Solde non amorti sur immobilisation aliénée au cours de l'exercice	(9 436)	(18 988)
Solde à la fin	4 466 036	4 937 179
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	29 376 014	30 937 214
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 472 471)	(1 561 200)
Solde à la fin	27 903 543	29 376 014
	32 369 579 \$	34 313 193 \$
Ce solde se rapporte aux éléments suivants :		
Terrains	173 794 \$	173 794 \$
Quais	29 471 233	31 022 351
Bâtiments	1 968 667	2 196 842
Navires	926 169	1 089 612
Ameublement et équipement	3 510	4 388
	32 543 373	34 486 987
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 14)	(173 794)	(173 794)
	32 369 579 \$	34 313 193 \$

13. CAPITAL-ACTIONS

	2005	2004
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
15 000 actions	1 500 000 \$	1 500 000 \$

14. SURPLUS D'APPORT

	2005	2004
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 12)	173 794 \$	173 794 \$

15. ENGAGEMENTS

La Société a renouvelé en cours d'exercice son bail pour la gare de Lévis échéant en 2019. Ce bail comporte une option de renouvellement additionnelle de quatorze ans. Le bail pour la location des locaux au port de Québec est échu depuis octobre 2004. Il est en voie d'être renouvelé pour une période de cinq ans avec trois périodes de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la dépense de loyer pour les locaux s'élève à 60 472 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 1 789 138 \$.

Au 31 mars 2005 les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux *	Ententes de services **
2006	46 000 \$	1 862 192 \$
2007	47 000	509 500
2008	48 000	—
2009	49 000	—
2010	50 000	—
	240 000 \$	2 371 692 \$

* Les montants des engagements relatifs aux baux sont pour la gare de Lévis uniquement, les données du bail à être signé pour les locaux au port de Québec n'étant pas encore disponibles.

** Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

	2005	2004
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	5 496 107 \$	4 285 598 \$

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 4 384 631 \$ (2004 : 4 298 620 \$).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 563 194 \$ (2004 : 507 392 \$). Les obligations de la Société envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dettes à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 85 188 772 \$ (2004 : 89 132 691 \$) s'établissait à 92 549 520 \$ (2004 : 97 075 946 \$) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt. Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 \$, dû au gouvernement du Québec, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2005, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 000 \$ jusqu'au 31 juillet 2007.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.0 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Société des traversiers du Québec (ci-après appelée « la Société »), de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser l'administration et les administrateurs de la Société.
- 1.2 Le présent code d'éthique s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société nommé ou désigné par décret du gouvernement, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Société des traversiers du Québec (L.R.Q., c. S-14) (ci-après appelée « administrateur »).

2.0 MISSION DE LA SOCIÉTÉ

La mission de la Société est de : *Contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises en assurant des services de transport maritime de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi l'essor social, économique et touristique du Québec.*

3.0 VALEURS DE LA SOCIÉTÉ

Les valeurs véhiculées par la Société sont le respect des personnes, l'esprit de créativité, le souci de la qualité du service et le goût du partenariat.

4.0 PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 L'administrateur est nommé pour contribuer, à l'intérieur de son mandat, à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens, et ce, dans le respect de ses valeurs.

Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 4.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998) et le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

- 4.5 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en était, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

- 4.6 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

- 4.7 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

- 4.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 4.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter et de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.10 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président-directeur général, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président-directeur général peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

- 4.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

- 4.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 4.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

- 4.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

- 4.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ou donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs de la Société ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

- 4.16 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.0 ACTIVITÉS POLITIQUES

- 5.1 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
- 5.2 Le président-directeur général, ou tout autre administrateur à temps plein s'il en est, qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
- 5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

- 5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

6.0 RÉMUNÉRATION

- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celle-ci, telle qu'elle a été définie au décret le nommant.
- 6.2 L'administrateur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, et reçoit une rémunération quelconque ou des jetons de présence de cet autre organisme ou entreprise, doit retourner à la Société toute telle rémunération ou jeton de présence.

7.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec.

